

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Yann Blanchette

<https://www.cadre21.org/membres/0c6fd2bf7bdf49595f215cfd>

Date d'obtention : 2020-11-25 19:24:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que le partenariat entre l'école, le service de police et le DPCP fait la force du programme, ainsi que le rôle de chacun dans le processus

Les étapes d'interventions de la trousse

Étape préliminaire

1. Parler à l'auteur du signalement et à la victime.
2. Évaluer l'incident
3. Vérifier l'information

Avant de passer à l'étape 4, je dois m'assurer que les intentions ne sont pas un acte malveillant. Si j'ai un doute avec les informations que j'ai recueillies, je contacte la police immédiatement sans parler à l'investigateur.

4. Je rencontre l'investigateur

Suite à cela si je suis devant un acte impulsif, je suis la procédure dans la trousse.

La méthode sexto

Permet un encadrement et limite la propagation des images de la victime, permet aussi une intervention rapide pour rassurer les adolescents. Cela à aussi pour incidence de diminuer les conséquences pour la victime et les jeunes qui l'entourent.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Tout, je ne suis jamais intervenu à ce sujet.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les 4 éléments essentiels à tenir compte lors de l'entretien avec le jeune: L'amorce, nature, intentions, étendue afin de déterminer le l'implication et le rôle de chaque personne dans la situation

Je ne dois en aucun cas, regarder les images sur le téléphone de l'adolescent

Je dois rapidement sceller le téléphone si j'ai un doute qu'il y a de la pornographie juvénile dans un téléphone

Rencontrer l'élève seul afin de ne pas qu'on l'influence pas dans les faits

Remplir une grille par élève impliqué dans la situation

Bien identifier l'élève

Bien compléter chaque question, si une question ne s'applique pas écrire N/A

Important que l'élève et l'intervenant remplissent le formulaire

Pour évaluer si je suis devant un acte impulsif ou malveillant, je dois considérer les points suivants:

L'âge des personnes impliquées

Les circonstances entourant les gestes posés

La nature des images/vidéos (personne en sous-vêtements, personne nue, personne participant à un acte sexuel, seule ou avec d'autres personnes, etc.)

La nature des gestes posés (production, distribution, possession, leurre informatique, harcèlement, extorsion, menaces, etc.)

Les intentions des personnes impliquées (geste irréfléchi, séduction, attirer l'attention, relever un défi, nuire à une personne, vengeance, etc.)

Le nombre de personnes impliquées

Publication ou non des images/vidéos sur les réseaux sociaux ou toute autre plateforme

Les conséquences pour les personnes impliquées

Le niveau de collaboration des personnes impliquées